

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	03.12.2024	D1484	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

D E C I S I O N

par délégation du
Conseil Communautaire

OBJET	INVESTISSEMENTS 2025 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT DEVELOPPEMENT DES MOBILITES DURABLES EN ZONES RURALES FLERS AMÉNAGEMENT CYCLABLE SUR LA RUE DURRMEYER
--------------	--

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2024-1134 du 11 avril 2024, reçue en sous-préfecture le 17 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité et notamment la délégation n° 26,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	03 DECEMBRE 2024
Date de mise en ligne sur le site internet	03 DECEMBRE 2024

L'aménagement de pistes cyclables unidirectionnelles sur la rue Durrmeyer à Flers s'inscrit dans le schéma directeur cyclable approuvé le 12 octobre 2023 et dans la stratégie de déploiement à court terme (moins de 5 ans) du réseau cyclable de Flers Agglo.

Ces aménagements cyclables s'inscrivent également dans la requalification de l'ensemble des espaces publics associés à l'opération de renouvellement urbain du secteur du Plancaïon. Les aménagements dédiés aux mobilités actives éligibles au fonds vert « Développement des mobilités durables dans les zones rurales » représentent un coût de 510.922 € HT. Pour rappel, le coût global de l'ensemble des aménagements publics sur la rue Durrmeyer est de 957.533 € HT.

Ce projet inscrit au budget 2024 et réinscrit au budget 2025 peut bénéficier d'une subvention de 50 % sur le montant HT des dépenses éligibles au titre du fonds vert « Développement des mobilités durables en zones rurales » selon le plan de financement suivant :

Aménagement cyclable de la rue Durrmeyer		
	Montant HT	
Aménagement et requalification des espaces publics	957.533 €	
Plan de financement prévisionnel		
Etat-DSIL (obtenu)	31,40 %	301.041,19 €
Etat- Fonds vert Développement des mobilités durables (dépense éligible de 510.922 € HT)	26,70 %	255.461,00 €
Certificats d'économie d'énergie (obtenu)	0,10 %	1.026,76 €
Autofinancement	41,80 %	400.004,05 €
TOTAL	100,00 %	957.533,00 €

Le Président :

- 1 - SOLLICITE** les subventions au titre du fonds vert « Développement des mobilités durables en zones rurales », auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus.
- 2 - APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus.
- 3 - PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont inscrits au BP 2025.

Le Président,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20241203-D1484-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2024

Affichage : 03/12/2024